République Française



Liberté Egalité Fraternité Département de la HAUTE-LOIRE

MAIRIE de VIEILLE-BRIOUDE

Procès-Verbal de la séance du 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle polyvalente de la commune.

Madame Christelle BAYLOT, Maire de Vieille-Brioude ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents et aux personnes présentes dans le public.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, le plus jeune des conseiller est ainsi nommé : MOSNIER Nicolas.

L'appel des conseillers municipaux est effectué par ordre alphabétique comme suit : ARBOGAST Anne, BANCHAREL Katia, CHAPAVEIRE André, CHAREYRON Roland, CUELLAR Rachel (excusée, donne pouvoir à CHAREYRON Roland), GARNIER Mathieu, GAUZY Valérie, HOSTAL Josiane, LAMAT Franck, MOSNIER Nicolas, PAUC Gilles, PHILIS Pierre, SALAT DUFAL Françoise, TIXIER Olivier et VIDAL Christine.

Présence des secrétaires de mairie Marion RIOL, Adjointe Administrative et Marina PEREIRA REBELO, Rédacteur Territorial.

Madame Christelle BAYLOT, Maire de Vieille-Brioude constate que le quorum est atteint. Elle procède ensuite à la lecture des résultats des élections municipales du 15 mars 2020 :

Nombre d'électeurs : 995
Nombre de votants : 646
Nombre de votes blancs : 14
Nombre de vote nuls : 12

Nombre de suffrages exprimés : 620

Résultats obtenus par la Liste conduite par Monsieur Roland CHAREYRON «Nouvelle dynamique pour Vieille-Brioude et ses villages » obtient 444 voix soit 71.7% correspondant à l'attribution de 13 postes pour siéger au conseil municipal de Vieille-Brioude et 3 postes (2 titulaires + 1 suppléant) pour siéger au conseil communautaire de la Communauté des Communes Brioude Sud Auvergne :

- 1- CHAREYRON Roland
- 2- GAUZY Valérie
- 3- GARNIER Mathieu

Résultats obtenus par la Liste conduite par Monsieur André CHAPAVEIRE « Pour Vieille-Brioude et ses villages ensemble dans l'action » obtient 176 voix soit 28.4 % correspondant à l'attribution de 2 postes pour siéger au conseil municipal de Vieille-Brioude.

Madame Christelle BAYLOT, Maire de Vieille-Brioude proclame un discours dans lequel elle remercie toutes les forces vives de la commune de Vieille-Brioude, les conseillers municipaux et ses adjoints qui l'ont accompagnée et soutenue durant ces six dernières années ainsi que les agents communaux. Elle relève la difficulté d'être maire et précise quitter ses fonctions, après 19 ans au service de la commune de Vieille-Brioude, d'abord comme conseillère municipale, puis adjointe et enfin Maire, avec le sentiment du service accompli.

Madame Christelle BAYLOT, Maire de Vieille-Brioude cède ensuite la Présidence de la séance au doyen de l'assemblée, Roland CHAREYRON et quitte la table.

Monsieur Roland CHAREYRON, rappelle à l'ensemble des élus présents, l'ordre du jour de la séance :

- 1- Élection du Maire
- 2- Détermination du nombre d'Adjoints
- 3- Élection des Adjoints

Il précise qu'il a été recommandé, pour des raisons sanitaires liées au COVID-19, d'établir un ordre du jour le plus bref possible.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un assesseur. Il est proposé à l'assemblée délibérante de nommer le deuxième plus jeune conseiller municipal comme assesseur. L'assemblée désigne GARNIER Mathieu assesseur à l'unanimité des membres présents.

Monsieur CHAREYRON Roland reprend le premier point de l'ordre du jour et demande à l'assemblée délibérante qui est candidat au poste de Maire. Monsieur CHAREYRON Roland sera seul candidat au poste de Maire.

Monsieur CHAPAVEIRE André demande à prendre la parole et précise que Madame SALAT DUFAL Françoise et luimême s'abstiendront aux votes du maire et des adjoints considérant ainsi que c'est à l'équipe élue par les habitants de Vieille-Brioude d'élire son maire et ses adjoints.

Chaque conseiller est ensuite appelé, dans l'ordre de la table, à se rendre dans l'isoloir pour procéder au vote.

L'assesseur, Monsieur GARNIER Mathieu procède au dépouillement. Monsieur CHAREYRON Roland est élu maire avec 12 voix pour, 1 vote blanc et 2 abstentions.

Madame BAYLOT Christelle remet l'écharpe de Maire à Monsieur CHAREYRON Roland ainsi que sa carte de maire et les clés de la mairie.

Monsieur CHAREYRON Roland, Maire de Vieille-Brioude prend la parole et remercie Madame BAYLOT Christelle et toute son équipe pour les réalisations effectuées durant leur mandat. Il souligne notamment l'importance du projet de réhabilitation de la station d'épuration de Vieille-Brioude, du travail conséquent qui a été réalisé sur cet investissement y compris la recherche de subventions.

Il aborde également le sujet de l'Eco quartier, un projet qui a été relancé par la municipalité dirigée par Madame BAYLOT Christelle et sur lequel des avancées importantes ont été réalisées, comme la maîtrise foncière désormais acquise grâce à la création d'une Zone d'Aménagement Concertée et un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier. Il précise à l'assemblée délibérante que ce projet sera relancé mais qu'avant tout il faudra prendre le temps. Il remercie Madame BAYLOT Christelle pour la gestion de la crise sanitaire COVID-19 que nous vivons actuellement.

Il rappelle que Madame BAYLOT Christelle a également connue des instants difficiles, notamment en milieu de mandat et qu'elle a toujours su faire preuve de professionnalisme.

Monsieur CHAREYRON Roland, Maire de Vieille-Brioude souligne la diversité de son équipe et termine son intervention en précisant que l'année 2020 sera une année difficile.

Monsieur CHAREYRON Roland, Maire de Vieille-Brioude, poursuit l'ordre du jour de la séance et propose à l'assemblée délibérante de fixer le nombre d'adjoints à trois. Il rappelle que la limite maximale est de quatre adjoints et précise que dans un premier temps trois adjoints pourraient être nommés et qu'au besoin, en cours de mandat, un adjoint supplémentaire pourrait être nommé conformément à la réglementation en vigueur.

Un vote à main levée est effectué. L'ensemble des membres présents et représentés sont unanimes et fixent à trois le nombre d'adjoints.

Enfin, Monsieur CHAREYRON Roland, Maire de Vieille-Brioude, rappelle que Vieille-Brioude est une commune de plus de 1 000 habitants et précise ainsi que l'élection des adjoints doit être faite sur liste entière, dans le respect de la parité. Il fait appel à candidatures. Une liste est proposée par Monsieur CHAREYRON Roland, Maire de Vieille-Brioude:

- 1- VIDAL Christine
- 2- LAMAT Franck
- 3- CUELLAR Rachel

Chaque conseiller est ensuite appelé, dans l'ordre de la table, à se rendre dans l'isoloir pour procéder au vote.

L'assesseur, Monsieur GARNIER Mathieu procède au dépouillement. La liste proposée par Monsieur Roland CHAREYRON, Maire de Vieille-Brioude est élue avec 13 voix pour et 2 abstentions comme suit :

- 1- VIDAL Christine
- 2- LAMAT Franck
- 3- CUELLAR Rachel

Monsieur CHAREYRON Roland, Maire de Vieille-Brioude procède à la lecture de la charte de l'élu local (article L2121-7 du CGCT).

A la suite de cette lecture Monsieur CHAREYRON Roland, Maire de Vieille-Brioude, clôture la séance à 20h37.

Le secrétaire de séance : MOSNIER Nicolas